



LA GENDARMERIE IMPERIALE DURANT LA CAMPAGNE DE 1805

Par le Sous-lieutenant (H) **Raymond DUPLAN** Décembre 2017

A l'occasion du bicentenaire d'Austerlitz, de nombreux magazines spécialisés ont évoqué la bataille des Trois Empereurs. Toutefois, aucun d'entre eux n'a fait la moindre allusion à la gendarmerie impériale. Et pourtant, celle-ci a joué, au cours de la campagne de 1805, un rôle très important sur six théâtres d'opérations : la France, la Belgique, l'Italie, l'Allemagne, l'Autriche et la République tchèque.

Il est intéressant de remarquer que, pour la première fois de son Histoire, un général de gendarmerie a commandé une division d'infanterie et un autre a exercé les fonctions d'aide de camp du souverain. Par ailleurs, un « escadron de guerre » de la gendarmerie d'élite et un « régiment de marche » de la gendarmerie « départementale » ont été formés spécialement. Enfin, les unités prévôtales ont été employées au niveau du corps d'armée et la gendarmerie coloniale a participé à sa seule campagne européenne.

La loi du 28 germinal an VI (17 avril 1798) prévoit, en son article 215, que « *le corps de la gendarmerie nationale fournira, en temps de guerre, des détachemens (sic) destinés au maintien de l'ordre et de la police dans les camps et cantonnements.* »

En outre, 415 articles forment « *l'instruction sur le service des détachemens (sic) de gendarmerie nationale, employés pendant la guerre à la police des camps* » du 29 floréal an VII (18 mai 1799). Ils apportent les précisions suivantes : « *le jour d'une bataille, les détachemens (sic) de gendarmerie se tiendront à la suite des colonnes qui doivent marcher au combat ; les commandans (sic) des détachemens (sic) distribueront les gendarmes le long de la ligne de bataille pendant l'action.* » (article 390). Par ailleurs, « *il y aura toujours à l'ambulance un nombre suffisant de gendarmes pour faire arriver les voitures nécessaires au transport des blessés* » (article 392) et « *après le combat et lorsque les circonstances le permettront, le commandant de la gendarmerie ordonnera des patrouilles sur le terrain (sic) où s'est donnée la bataille ; il fera enterrer les morts qui seront restés sur le carreau, ainsi que les cadavres des chevaux tués pendant l'action.* » (article 394).

A la suite de la rupture du traité d'Amiens avec l'Angleterre, outre la garde impériale déjà réorganisée, Napoléon crée la Grande Armée forte de sept corps et d'une réserve de cavalerie. Chacune de ces formations possède une unité prévôtale -appelée parfois force publique- d'un effectif variable et aux ordres d'un officier. Au total près de 2 000 gendarmes à cheval servent aux armées entre le 29 août 1805, date de la création de la Grande Armée, et le 26 décembre 1805, date de la signature du traité de Presbourg avec l'Autriche.

Dans sa correspondance du 1er octobre 1805, de Strasbourg, Napoléon écrit au maréchal Moncey, Premier inspecteur général de la gendarmerie impériale : « *Faites un ordre à la gendarmerie, apprenez-lui que je suis au milieu de mon armée, que je me repose sur l'activité de la gendarmerie pour maintenir la tranquillité intérieure et faire marcher la conscription. Rendez-moi compte tous les jours si les conscrits de la réserve rejoignent et où en est la conscription de l'an XIV (1805-1806). Je désire vous voir à l'armée, mais restez encore un mois à Paris pour la conscription de l'an XIV. Ne perdez pas une heure et remuez la gendarmerie autant que possible.* ».



A l'état-major général de la Grande Armée (maréchal Berthier), le colonel Lauer, secondé par trois lieutenants dont Leclerc de Grandchamp, remplit les fonctions de grand prévôt et dirige l'activité de 240 hommes « dont 33 employés à la conduite des prisonniers de guerre ». Après la bataille d'Austerlitz, il demande « de l'avancement pour le brigadier Darmin et le gendarme Carette, qui ont déployé de l'ardeur et de l'intelligence dans leur service et ont fait preuve d'une conduite exemplaire. » Le maréchal des logis Olivier, qui s'est signalé durant la campagne, « a partout fixé l'attention et les suffrages de ses chefs. ».

La compagnie de gendarmerie coloniale forme le 1er détachement prévôtal de 72 hommes au 1er corps (maréchal Bernadotte) qui entre dans la Hesse Cassel le 16 septembre 1805 puis à Munich le 12 octobre et à Salzbourg le 30 suivant. A Austerlitz, le capitaine Vaillant accompagne continuellement le maréchal et porte ses ordres sur les différentes parties du champ de bataille ; les lieutenants Jabouille, Bouchard et le sous-lieutenant quartier-maître (trésorier) Vitaux partagent « les fatigues et les dangers avec les officiers de l'état-major. »

Le brigadier Pariset, les gendarmes Viard et Prisset s'emparent, « par leur courage », de deux pièces d'artillerie ; le gendarme Drouaine charge « avec beaucoup d'intrépidité » ; et le gendarme Bouriotte a son cheval blessé sous lui puis s'empare de la monture « d'un cosaque qu'il a culbuté. ».

Le 8 décembre 1805, près de Göding en Moravie, le brigadier Genin et quatre gendarmes repoussent soixante cosaques qui perdent plusieurs hommes dans cette charge. Au cours de ce combat héroïque à un contre douze, le gradé et le gendarme Dericouart ⁽¹⁾ tombent au champ d'honneur, atteints de plusieurs coups de lance, tandis que le gendarme Dispas est blessé ⁽²⁾.

Dans son rapport au général Clarke, ministre de la guerre, le maréchal Bernadotte écrit qu'il a été très satisfait « de tout le détachement de gendarmerie sous ses ordres » et que « tous les gendarmes joignent une bravoure éprouvée à une excellente conduite. »

Le chef d'escadron Combes est placé à la tête de 3 officiers et de 48 gradés ou gendarmes, forment la prévôté du 2^{ème} corps (général Marmont). Cette dernière est présente à la capitulation d'Ulm le 21 octobre 1805, à la victoire de Weyer le 3 novembre, à l'occupation de Leoben le 12 suivant et devient la prévôté du 1er corps d'armée d'Italie le 23 décembre.

Le 29 août 1805, le maréchal Davout écrit, entièrement de sa main, la répartition des 77 gendarmes (en réalité 75) qui forment la prévôté des trois divisions d'infanterie (DI) du 3^{ème} corps d'armée (CA) :

- 17 gendarmes du capitaine Saunier (et le trésorier) au QG du 3^{ème} CA (maréchal Davout) ;
- 20 gendarmes du maréchal des logis Tourtelot à la 1^{ère} DI (général Bisson) ;
- 19 gendarmes du lieutenant Jeannin à la 2^{ème} DI (général Friant) ;
- 19 gendarmes du maréchal des logis Arnould à la 3^{ème} DI (général Gudin).

Cette prévôté est présente lors de l'entrée des Français dans Steyer le 4 novembre 1805, à la victoire de Marienzell quatre jours plus tard et à celle d'Amstetten la semaine suivante.

Le maréchal fait « l'éloge de la gendarmerie sous ses ordres à la bataille d'Austerlitz » .Il propose le capitaine Saunier, légèrement blessé, pour de l'avancement ; le gendarme Fresch, grièvement atteint à l'épaule par un biscaïen (petit boulet), et le maréchal des logis Arnould pour la Légion d'Honneur. La conduite du lieutenant Jeannin est signalée au colonel Lauer ; celui-ci « fait connaître particulièrement la manière distinguée avec laquelle a servi cet officier qu'il a indiqué comme ayant acquis par sa conduite dans la dernière campagne des titres à la bienveillance de sa Majesté l'Empereur et Roi. ».

Le chef d'escadron Guillotin-Dubignon commande la prévôté de 49 hommes du 4^{ème} corps (maréchal Soult) ; celui-ci franchit le Rhin à Spire le 26 septembre, entre à Augsbourg le 9 octobre, est vainqueur à Landsberg deux jours plus tard, s'empare de Memmingen le 14 octobre et sert à Hollabrunn le 16 novembre. Sur le plateau de Pratzen, le 2 décembre, le brigadier Chedeville reste continuellement « sous le feu de l'ennemi pour remplir les devoirs d'un militaire entièrement dévoué. ». Aussi, est-il proposé pour la légion d'honneur le 4 janvier 1806.

Le 5^{ème} corps (maréchal Lannes puis maréchal Mortier le 9 décembre) franchit le Rhin à Kehl le 25 septembre, sert à Wertingen le 8 octobre, contribue à la prise d'Ulm le 20 octobre, prend Brumau le 30 octobre, entre à Vienne le 13 novembre et sert à Hollabrunn le 16 novembre. A Austerlitz, à l'aile gauche, le lieutenant Carrant et ses gendarmes prévôtiaux « se sont conduits avec distinction sur le champ de bataille et ont d'ailleurs servi avec beaucoup de zèle et d'exactitude. ».

Le chef d'escadron Fontenier commande les 3 officiers et les 48 gendarmes de la prévôté du

→ (1) Son nom a été donné à la 417^{ème} promotion (1^{ère} compagnie) d'élèves gendarmes de l'école de Chaumont (2006).

→ (2) Le nom de ces trois gendarmes est inscrit à la page 101 du « Livre d'or de la gendarmerie (1791-1912) ».



6^{ème} corps (maréchal Ney). Ce dernier passe le Rhin à Durlach le 26 septembre ; puis s'empare des défilés débouchant dans la vallée du Danube, est vainqueur à Gunzbourg le 9 octobre, à Elchingen le 14 octobre, conquiert le Tyrol, s'empare de Scharnitz le 5 novembre, d'Innsbruck le surlendemain puis de Hall peu après.

Les 24 gendarmes du lieutenant Maurin forment la prévôté du 7^{ème} corps (maréchal Augereau) et prennent part à la capitulation de Feldkirch en novembre 1805.

Du 7 novembre au 16 décembre 1805, le « corps d'armée aux ordres du maréchal Mortier », dont la division du général Dupont de l'Etang s'illustre à Dürrenstein les 10 et 11 novembre, est destiné à agir sur la rive gauche du Danube. Ce corps avait, certainement, une prévôté mais, malheureusement, les archives du Service historique de la Défense ne fournissent ni le nom de son chef, ni ses effectifs en hommes et de en chevaux.

De même « la réserve de cavalerie » (maréchal Murat) devait posséder une prévôté commandée, vraisemblablement, par le chef d'escadron Jameron qui « a fait les deux campagnes de l'an XIV ». Mais on ignore sa composition. Le beau-frère de l'Empereur franchit le Rhin à Kehl le 25 septembre, est vainqueur à Donauwoerth le 6 octobre, à Wertingen le 8, à Langenau le 16, prend Trochtelfingen, est encore vainqueur à Neresheim le 18, à Ried le 30, à Lambach le 31, à Amstetten le 5 novembre, à Hollabrunn le 15, à Gunthersdorf le 16 et charge à Austerlitz.

La légion de gendarmerie d'élite est commandée de droit par le général Savary qui, fin novembre, remplit une mission auprès d'Alexandre 1er de Russie et, le 2 décembre, exerce les fonctions d'aide de camp de Napoléon. Cette unité, qui est attachée au grand quartier général, prend ses ordres directement du général Duroc, grand maréchal du Palais. En outre, elle suit les nombreux déplacements effectués par la cavalerie de la garde impériale du maréchal Bessières.

Le 1er septembre 1805, « un escadron de guerre », aux ordres du colonel-major Jacquin, comprend 11 officiers : le chef d'escadron Meckenheim, le capitaine adjudant-major Oger, les lieutenants en premier Borne, Frapillon, et les lieutenants en second Labbé, Caudel, Garbé, Gillet, Lelarge, Hallouin (sous-adjudant-major) et Patrin (porte-étendard) ainsi que le chirurgien-major de 1^{ère} classe Renoult et le chirurgien-major de 2^{ème} classe Desplace. Pour former cet escadron, outre un homme de l'Etat-Major, il a été prélevé 195 hommes (dont 4 trompettes) sur les 4 compagnies de la légion soit, respectivement, 50, 47, 47 et 51 hommes.

A partir du 8 octobre, tous les jours, cinq brigades font le service suivant :

- la 1^{ère}, en avant du pont de Donauwoerth,
- la 2^{ème} et la 3^{ème}, sur la place « pour se porter partout où le service l'exigera » ;
- la 4^{ème} et la 5^{ème}, dans les villages voisins « pour empêcher les soldats de piller et maintenir l'ordre ».

Au cours de la campagne, le lieutenant Géry pénètre, le 17 octobre, dans la ville d'Ulm assiégée par les Français et guide le fameux Schulmeister « le maître espion » de l'Empereur qui arrive à circonvier le général autrichien Mack et a le faire capituler avec 25 000 hommes. Peu après, le 22 novembre, le gendarme Lehoux meurt « à l'armée ».

Au début de l'année 1806, bon nombre d'officiers, de gradés et de gendarmes reçoivent diverses récompenses :

- le général Savary est élevé à la dignité de Grand-officier de l'ordre de la Légion d'honneur le 8 février ; puis le lieutenant en premier Borne, les lieutenants en second Caudel, Garbé, Lelarge, Hallouin et Patrin, le maréchal des logis-chef Deschamps, les gendarmes Brulard, Cagny, Cramoisy, Debié, Fagnon et Roize deviennent membres (chevaliers) de ce même ordre impérial le 14 mars ;
- le maréchal des logis-chef Deschamps et le brigadier fourrier Baillon sont nommés fourriers du Palais de l'Empereur le 21 mars ;
- les lieutenants en second Lelarge et Hallouin sont promus lieutenant en premier le 1er mai ;
- les maréchaux des logis Emery et Prot sont promus maréchaux des logis-chefs le 24 février ;
- le brigadier fourrier Mahieu est nommé maréchal des logis, à la même date ;
- le brigadier Marteau est nommé brigadier fourrier; à la même date ;
- les brigadiers Letondal et Pachot sont promus maréchaux des logis, à la même date ;
- les gendarmes Dépensier, Lemirhe, Roumet, Aveline et Forey⁽⁵⁾ sont nommés brigadiers, à la même date.



Pour repousser une tentative éventuelle de débarquement des Anglais sur les côtes de la Manche, Napoléon forme, le 2 septembre 1805, « *une armée réunie au camp de Boulogne* » (maréchal Brune). Mais les différentes archives de la Défense ne donnent aucune indication sur cette hypothétique prévôté. Toutefois, dans le département du Pas-de-Calais, on trouve la lieutenance de Boulogne, aux ordres du capitaine Hâtot, qui comprend 7 brigades à cheval de 6 hommes chacune : Boulogne, Calais, Fruges, Samer, Desvres, Montreuil et Hesdin, soit 42 gradés ou gendarmes. En outre, il existe la 1^{ère} compagnie de gendarmerie maritime dite des « *ports et arsenaux* », commandée par le capitaine Chabot et le lieutenant Saint-Martin, forte également de 42 hommes : 36 à pied (2 maréchaux des logis, 4 brigadiers et 30 gendarmes) et 6 à cheval (1 brigadier et 5 gendarmes).

Dans la région d'Anvers, le Prince Louis Bonaparte, connétable de l'Empire, est placé, en novembre 1805, à la tête de l'armée du Nord. Celle-ci comprend deux divisions d'infanterie aux ordres des généraux Lagrange et Clauzel, inspecteurs généraux de la gendarmerie depuis près de quatre ans pour le premier et en 1802 à Saint-Domingue pour le second. En outre, elle possède une force publique de 50 gendarmes de la compagnie des Deux-Nèthes, aux ordres du capitaine Bigarne. Le 11 décembre suivant, le frère de Napoléon ordonne « *la formation d'un régiment de gendarmerie monté* » de 2 escadrons à 2 compagnies soit 528 hommes. Ces derniers sont prélevés sur les 15^{ème} (Arras), 16^{ème} (Bruxelles), 17^{ème} (Liège) et 18^{ème} (Metz) légions qui se répartissent ainsi :

Etat-major :

- Colonel Oulié, commandant le régiment
- Chef d'escadron Jouvancourt, faisant fonctions de major
- Chef d'escadron d'Halmont, commandant le 1^{er} escadron
- Chef d'escadron Pierre Valhausen, commandant le 2^{ème} escadron
- Capitaine Linas, adjudant-major
- Sous-lieutenant Dupain, quartier-maître
- Maréchal des logis....., adjudant sous-officier
- Maréchal des logis....., adjudant sous-officier

Chaque compagnie de 130 hommes comprend : 1 capitaine, 4 lieutenants, 5 maréchaux des logis dont 1 faisant fonction de maréchal des logis-chef, 9 brigadiers dont 1 faisant fonction de fourrier, 109 gendarmes et 2 trompettes.

La 15^{ème} légion, par exemple, détache le capitaine Routier-Bellemont de la compagnie de la Somme, et les lieutenants Pinel, Dupetit, Guilliot et Dupeuty, respectivement, des lieutenances d'Amiens, Péronne, Château-Thierry et Douai.

A la fin de la campagne, les généraux Broussier, chef d'état-major, et Lagrange, commandant la 1^{ère} division d'infanterie, annoncent « *le retour à leur résidence des officiers, sous-officiers et gendarmes qui avaient été désignés pour le service de la force publique, pour celui des communications et pour se battre en ligne, rendent le témoignage le plus satisfaisant du zèle et du service actif de cette troupe, formant un régiment que commandait le chef de légion Oulié* ». En outre, le général en chef, Louis Bonaparte, donne « *des marques de son contentement aux officiers et gendarmes qui ont eu l'honneur de faire un service plus rapproché* » de lui.

Le 30 août 1805, le chef d'escadron Boisserolle-Boisvilliers, commandant le 49^{ème} escadron de gendarmerie à Marseille, réorganise la « *compagnie destinée à la police des camps de l'armée d'Italie* » (maréchal Masséna) qui passe de 143 hommes à cheval à 105 avec la composition suivante : 1 capitaine (vacant), 2 lieutenants (Bernardi et Bertrand), 1 sous-lieutenant quartier-maître (Roffiac), 4 maréchaux des logis, 8 brigadiers, 1 trompette (Robin) et 88 gendarmes répartis en 8 brigades d'égale force.

A Milan, le général en chef se place à la tête de ses troupes le 6 septembre 1805, s'empare de Vérone le 18 octobre et livre la bataille indécise de Caldiero le 30 suivant. Peu après, il prend le commandement du 8^{ème} corps de la Grande Armée, fort de six divisions (trois d'infanterie et trois de cavalerie), soit 27 437 hommes et dont le QG est à Gorizia.

Comme pour le 1^{er} corps d'armée, la compagnie de gendarmerie coloniale met, le 2 septembre 1805, le 2^{ème} détachement prévôtal à la disposition du « *commandant supérieur des troupes françaises en Hanovre et commandant la place de Hameln* » (général Barbou d'Escourières). Cette formation, certainement aux ordres du lieutenant Léonard, comprend 72 hommes et 64 chevaux, stationnés au quartier général.

Désireux d'avoir une réserve à sa disposition, Napoléon ordonne, le 17 septembre 1805, la création de quatre corps de garde nationale qui se composent de la façon suivante :

- le 1^{er} corps de 6 000 hommes avec le quartier général (QG) à Saint-Omer (général Rampon) ;
- le 2^{ème} corps de 2 000 hommes avec le QG à Mayence (maréchal Lefebvre) ;



→ le 3^{ème} corps de 4 500 hommes avec le QG à Strasbourg (maréchal Kellermann) ;

→ le 4^{ème} corps de 2 400 hommes avec le QG à Besançon (général d'Aboville).

En fonction de son effectif, chaque corps possède une prévôté de 14 à 45 gradés ou gendarmes commandée, respectivement, par un officier de la compagnie du Pas-de-Calais, du Mont-Tonnerre, du Bas-Rhin et du Doubs. Au 2^{ème} corps, par exemple, le lieutenant Dyon, de la lieutenance de Spire, est à la tête de 2 brigadiers et de 12 gendarmes.

Peu après la campagne, le maréchal Moncey signe un « état des militaires de la gendarmerie impériale qui, à la force publique de la grande armée, dans les détachements pour la sûreté des communications et dans les arrondissements des corps et réserve sur le Rhin ont mérité par leurs services, leur dévouement et leur bonne conduite d'être proposés pour de l'avancement. ».

C'est pourquoi, les officiers et les sous-officiers, ci-dessous, ont été choisis pour obtenir le grade supérieur :

→ les capitaines Vaillant et Saunier pour chef d'escadron ;

→ les lieutenants Leclerc de Grandchamp, Carant et Jeannin pour capitaine ;

→ le sous-lieutenant quartier-maître Vitaux pour lieutenant quartier-maître ;

→ les sous-lieutenants quartiers-maîtres Devie et Flambart ainsi que les maréchaux des logis Olivier et Morizot pour lieutenant ;

→ les maréchaux des logis Beuret et Pernet pour sous-lieutenant quartier-maître.

Dans son ordre général du 25 février 1806, le maréchal Moncey, Premier inspecteur général de la gendarmerie impériale, écrit ceci « Après la glorieuse campagne qui à jamais illustrera le siècle de Napoléon le Grand, vous allez revoir ceux de vos camarades que des circonstances avaient fait appeler aux armées ou réunir sur différents points pour des services extraordinaires.

J'ai remarqué avec une vive satisfaction que ces déplacements, loin d'occasionner aucun vide dans le service, n'ont fait qu'accroître votre zèle, et que partout, au dehors ou dans l'intérieur, le corps entier de la gendarmerie s'est constamment et généralement distingué par son dévouement et sa bonne conduite. »

En conclusion, on peut affirmer que la campagne de 1805 est, incontestablement, la plus intéressante à étudier de toutes celles que la gendarmerie a eu à soutenir au cours du XIX^{ème} siècle. En effet, elle a été présente dans six pays, de la France à la république tchèque et de la Belgique à l'Italie. Par ailleurs, elle a fourni, outre de nombreuses unités prévôtales et territoriales, un régiment de marche et un escadron de guerre mais aussi une formation de gendarmerie maritime et une formation de gendarmerie coloniale.

Ainsi donc, ce récit n'a d'autres prétentions que de combler une grave lacune de l'histoire militaire de la gendarmerie impériale lors de cette « première campagne européenne » qui, jusqu'à ce jour, n'avait jamais été évoquée.

SOURCES : Service historique de la Défense/ Département de l'armée de terre (Vincennes) :

→ 2C 1 à 2C 10 : Grande Armée ; correspondance (1805).

→ C10/7 à C10/9 : correspondance militaire (1805).

→ Xf 156 ; Xf 157 : force publique aux armées (an VIII-1815).

→ Xf 135 ; Xf 135 bis ; 2 Yb 71 ; Xab 37 : gendarmerie d'élite (1801-1814).

→ 7 Yd : généraux de division (1792-1880).

→ 8 Yd : généraux de brigade (1792-1880).

→ 2 Ye : officiers (1791-1847).

→ 2 Yf : officiers et gendarmes (1801-1817).

→ 3 Yf : officiers et gendarmes (1818-1817).

→ 2 Yb 1168 : colonels de gendarmerie (an X).

→ 2 Yb 1169 : officiers supérieurs de gendarmerie (an X).

→ 2 Yb 1171 : chefs d'escadron de gendarmerie (an X).

→ 2 Yb 1175 ; 2 Yb 1176 : capitaines de gendarmerie (an X).

→ 2 Yb 1177 : capitaines et sous-lieutenants quartiers-maîtres de gendarmerie.

→ 2 Yb 1178 ; 2 Yb 1183 : lieutenants de gendarmerie (an X).

→ 2 Yb 1184 : sous-lieutenants de gendarmerie (an IX).

Musée de la gendarmerie/ Centre de documentation (Melun) :

→ Dictionnaire biographique des généraux et amiraux français de la Révolution et de l'Empire, 1792-1815 - 2 volumes - par Georges Six (1934).

→ Dictionnaire des colonels de Napoléon, 1804-1815 par Bernard et Danielle Quintin

→ Loi du 28 germinal an VI (17 avril 1798).

→ Ordres généraux du Maréchal Moncey, Premier inspecteur général de la gendarmerie (1801-1815).

→ Livre d'Or de la gendarmerie (1791-1912).

→ Mémorial de la gendarmerie - tome 1 (1791-1824).